

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
HAUTE- GARONNE
Commune de PECHBONNIEU



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et deux, le 07 du mois d'octobre à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, CAZALBOU, FERRER, LE HENAFF et NAAM et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERES, RICHIR, SEMPERBONI et SUDRIES.

Procuration(s) : MME FONTES (pouvoir MMME NAAM), MME MITSCHLER (pouvoir MME BINOTTO), MME MONNIER (pouvoir MME BACCO), MME RATIER (pouvoir M DAUMAIN), M TEODORI (pouvoir M SEMPERBONI) et M VERGNES (pouvoir M CAZADE).

Absent(s) excusé(s) : MME LANDES et M MORLHON.

Monsieur DE BERNARD a été nommé secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 25
Pouvoirs : 6
Excusés : 2

Date de convocation : 30/09/2022

Date d'affichage : 30/09/2022

DÉLIBÉRATION N° D-2022/33

Objet : Demande de subventions Conseil Départemental - TLPJ

Le Conseil Départemental apporte son soutien au travers du dispositif TLPJ (Temps Libre Prévention Jeunesse) aux structures jeunes accueillant les 11 – 17 ans. A ce titre le service jeunesse de la commune de Pechbonnieu peut bénéficier cette subvention afin d'organiser des projets de préventions et des activités favorisant la démocratisation de la culture.

Comme chaque année l'équipe d'animation proposera des activités et événements en lien avec les objectifs suivants :

- Impliquer les jeunes dans la vie culturelle et les événements proposés par la structure et/ou la commune
- Permettre aux jeunes de s'épanouir à travers différentes pratiques culturelles
- Valoriser les productions artistiques des jeunes de la structure

La ville de Pechbonnieu souhaite solliciter du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention de 5000 € au titre de l'exercice 2022.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et selon la répartition ci-dessous :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, FONTES, LE HENAFF, MITSCHLER, MONNIER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERES, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Autorise Madame le Maire à solliciter 5.000 € auprès du Conseil départemental au titre du dispositif Temps Libre Prévention Jeunes et à signer tout document afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Sabine GEIL-GOMEZ
